

FORMAT DES RAPPORTS DES PARTIES SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

La date limite pour la soumission des rapports nationaux est le 1er mai 2014. La période de rapportage est fixée du 15 juin 2011 au 1 mai 2014.

Les Parties sont encouragées à répondre à toutes les questions. Les Parties sont également priées de fournir des réponses exhaustives dont, le cas échéant, un résumé des activités, des renseignements sur les facteurs limitant les mesures et des détails sur toute aide requise.

Le format des rapports a été décidé par le Comité Permanent à sa 40ème réunion (Bonn, novembre 2012) pour utilisation obligatoire par les Parties pour les rapports soumis à la onzième session de la Conférence des Parties (COP11) en 2014.

Les questions qui suivent combinent des éléments de la Résolution 4.1 (Rapports des Parties) adoptée par la 4ème session de la Conférence des Parties (Nairobi, juin 1994) et de la Résolution 6.4 (Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices pour la période 2000-2005), adoptée par la 6ème session de la Conférence des Parties (Le Cap, novembre 1999), Le Plan Stratégique de la CMS 2006-2011 et la Résolution 8.24 adoptée par la Conférence des Parties (Nairobi 2005), ainsi que des engagements qui découlent d'autres résolutions et recommandations opérationnelles de la Conférence des Parties.

La Résolution 9.4 de la COP adoptée à Rome demandait aux Secrétariats et Parties des Accords de la CMS de collaborer pour la mise en œuvre et l'harmonisation de l'application de la présentation de rapports en ligne. Le système de rapport en ligne (ORS) de la famille de la CMS a été mis en œuvre avec succès et utilisés par l'AEWA pour le cycle de rapports de leur dernière Réunion des Parties (MOP 5, 2012). La CMS propose désormais aux Parties à la Convention d'utiliser l'ORS pour la remise de leurs rapports nationaux pour le cycle de rapports pour la COP11 (2014).

Veillez entrer le nom de votre pays ici

> Mali

Nom de l'agence responsable de la préparation de ce rapport

> Direction Nationale des Eaux et Forêts

Nom des autres agences ayant fourni des informations

> Université de Bamako (Institut Polytechnique Rural de Katibougou / l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée / Institut d'Economie Rural

I(a). Informations générales

Merci de compléter le questionnaire ci-dessous:

Partie

Date d'entrée en vigueur de la Convention pour votre pays

> 05/01/1985

Période comprise par ce rapport:

> 2011-2013

Territoire dans lequel s'applique la Convention:

> Mali

POINT FOCAL NATIONAL OFFICIEL

Nom complet de l'établissement

> Direction Nationale des Eaux et Forêts

Nom et titre du point focal officiel

> Mr. Alfousseini SEMEGA

Chef de Division Aménagement des Aires de Conservation de la Faune Sauvage et de son Habitat (DAACFH/DNEF)

Adresse Postale

>

B.P. 275

Bamako

Tel

> Bu :(+223)20225049/ (+223)20233697 cellulaire: (+223) 76457759/ (+223) 65706047

Fax

> (+223) 20220208

E-mail

> foussemega@yahoo.fr ; alfousseiniseмега0@gmail.com

NOMINATION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Nom complet de l'établissement

> Direction Nationale des Eaux et Forêts

Nom et titre de l'officier responsable

> M. Amadou SOW

Chef de la Section Aménagement des Réserves de Biosphères et Parcs Nationaux à la Division Aménagement des Aires de Conservation de la Faune sauvage et de son Habitat/ Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse Postale

> B.P. 275

Bamako

MALI

Tel :

> Bu : (+223) 20225049/ (+223) 20233697 cellulaire :(+223) 76380680 / (+223) 65662836

Fax

> (+223) 20220208

E-mail

> amadsogmail@yahoo.fr

SOUMISSION**Nom et signature de l'officier responsable pour la soumission**

Nom:

> Mr. Alfousseini SEMEGA

Adresse:

>

B.P. 275

Bamako

Tel.:

> Bu :(+223)20225049/ (+223)20233697 cellulaire: (+223) 76457759/ (+223) 65706047

Fax:

> (+223) 20220208

E-mail:

> foussemega@yahoo.fr ; alfousseinise mega0@gmail.com

Date de soumission

> 29 Avril 2013

Adhésion au Comité Permanent (si applicable):

Nom

> M Alfousseini SEMEGA

Chef de la Division Aménagement des Aires de Conservation de la Faune sauvage et de son Habitat à la Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse:

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement

B.P. 275 Bamako

Tel

> Bu :(+223)20225049/ (+223)20233697 cellulaire: (+223) 76457759/ (+223) 65706047

Fax

> (+223) 20220208

E-mail

> foussemega@yahoo.fr ; alfousseinise mega0@gmail.com

Implementation

Autorité Compétente:

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement / Direction Nationale des Eaux et Forêts (remplaçant la Direction Nationale de la Conservation de la Nature créée par l'Ordonnance n°98-025/P-RM du 25 août 1998, ratifiée par la loi n°056 du 17 décembre 1998).

Législation mise en place:

> La Loi N°95-031 du 20 Mars 1995, fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat est celle qui veille à la fois sur la conservation des espèces migratrices en particulier et les autres animaux sauvages en général au Mali.

Autres conventions/accords (exceptés ceux conclus sous la Convention de Bonn) auxquels votre pays est Partie:

- > 1. La Convention Internationale relative à la Protection des Plantes ratifiée en 1960 ;
- > 2. La Convention Africaine sur le Crique Migrateur (Kano, le 23 Mai 1962) ratifiée par le Mali le 13 avril 1963 ;
- > 3. La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Alger, 15 Septembres 1968), ratifiée par le Mali par Ordonnance N° 39/CMLN du 16 Septembre 1972 ;
- > 4. La Convention relative aux Zones Humides d'Importance Internationale Particulièrement comme Habitats de la Sauvagine (Ramsar, 2 Février 1971) ou Convention de RAMSAR, signée en 1987 et ratifiée par le Mali le 11 Février 1985 ;

5. La Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel (Paris, 16 Novembre 1972), ratifiée le 05 Juillet 1977 ;
6. La Convention relative à la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (Bonn, 23 Juin 1979), le Mali a adhéré après adoption de la Loi N° 85 - 18/AN - RM du 05 Janvier 1985 portant autorisation d'approbation de ladite Convention.
En plus des éléphants du Gourma qui migrent entre le Mali et le Burkina Faso, des oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental qui séjournent dans le Delta, des Antilopes Sahélo - Sahariennes (Réserve de Faune du Tamesna à Kidal, 2002) entre le Mali, le Niger et l'Algérie, la République du Mali a inscrit sur la liste des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de la Convention de Bonn (CMS) sa population de chimpanzés qui migre entre la Guinée, le Sénégal et le Mali
7. La Convention sur la Diversité Biologique (Rio de Janeiro, 13 Janvier 1992) ratifiée par le Mali le 29 Mars 1995 ;
8. La Convention Sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) (Washington, 3 Mars 1973 ; l'adhésion du Mali a été effective le 18 Juillet 1994, suite à l'adoption de la Loi N° 93 - 002 du 13 Mai 1993 portant ratification de ladite Convention. Elle est entrée en vigueur le 16 Octobre 1994.
9. La Convention portant interdiction du Développement, de la Production, du Stockage et de l'Utilisation des Armes Chimiques et leur Utilisation (Paris, le 13 Janvier 1993) ratifiée par le Mali le 21 Février 1993 ;
10. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone (Montréal, le 16 Septembre 1987) ratifiée par le Mali le 28 Octobre 1994;
11. La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (Paris,1994), le Mali l'a signée le 15 Octobre 1994 et l'a ratifiée le 31 Octobre 1995 ;
12. La Convention Cadre sur les Changements Climatiques. Elle vise à réduire et à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (Rio, 1992), ratifiée le 28 Décembre 1994;
13. La Convention relative au régime d'interdiction de l'importation des déchets dangereux et de contrôle de leurs mouvements transfrontaliers (Bamako, le 30 Janvier1991), ratifiée par le Mali le 21 Février 1996
14. AEWA (Accord sur la Conservation des Oiseaux d' Eau Migrateurs d' Afrique Eurasie);1999

Instruments nationaux (p. ex. Stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.):

> Le Mali a adhéré à la Convention sur la Diversité Biologique le 29 Mars 1995. Depuis, le pays s'est attelé, en relation avec ses partenaires intéressés, à sa mise en œuvre. A cet effet, il s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie de mise en œuvre de la Politique assortie d'un Plan d'Action Quinquennale.

La préservation de l'environnement constitue une des préoccupations constante du Gouvernement, et particulièrement dans ses aspects de lutte contre la dégradation de son potentiel de production et de lutte contre la désertification. Cette préoccupation s'est traduite par des actions menées sur le terrain et par l'adoption de textes juridiques et réglementaires dans divers secteurs, ainsi que par la ratification de plusieurs Conventions et traités internationaux importants dont les domaines d'intervention recoupent parfaitement les priorités du Gouvernement ou sont complémentaires.

Toutefois, il est reconnu que les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre de ces diverses Conventions sont nettement supérieurs à ceux d'un Etat pris individuellement. De plus, les enjeux dépassent souvent le cadre de ses frontières.

D'une manière générale, l'intégration de ces Conventions dans les politiques et législations nationales et leur degré de mise en application sont dans la plupart des cas nettement insuffisants. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer cette situation, on peut citer:

- faible implication de l'ensemble des acteurs/services techniques concernés aux phases préparatoires et négociations;
- faible déficit de sensibilisation et de suivi des dites conventions;
- faible bas niveau d'information des acteurs et des décideurs, avec comme conséquence leur faible participation, y compris financière, à leur mise en œuvre;
- faibles moyens de l'Etat et plus particulièrement ceux consacrés à la protection de l'environnement.

Sur l'ensemble des Conventions/accords signés et ratifiés par le Mali, la priorité a été accordée - dans un premier temps et en dehors de la CCD- aux 3 Conventions majeures les plus récentes, à savoir: la Convention sur la Conservation de la Diversité Biologique, la Convention -Cadre sur les Changements Climatiques et le Protocole de Montréal sur la Protection de la Couche d'Ozone. Ce choix ne signifie nullement que le présent programme ne concerne pas également les autres Conventions/accords/protocoles qui ont été signés et ratifiés ne doivent pas être pris en compte et respectés. Toutefois, elles ont été privilégiées en raison des liens existants entre celles-ci et la CCD.

En plus de ces accords et Conventions Internationales, le Mali dispose de son propre Plan National d'Action Environnemental (PNAE), Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD), Politique Nationale de l'Eau et Politique Nationale de Conservation de la Biodiversité. Le Programme National des Zones Humides viendra renforcer ces plans et ces politiques.

CMS Accords/mémoires d'accord listés ci-dessous

Veuillez indiquer si votre pays est partie aux accords/mémoires d'entente listés ci-dessous. Si oui, veuillez indiquer l'institution nationale compétente

Accord sur les phoques de la mer des Wadden (1991)

Est-ce que votre pays partie aux Accord sur les phoques de la mer des Wadden (1991)

Signé mais pas encore entré en vigueur

EUROBATS (1994)

Est-ce que votre pays partie aux EUROBATS (1994)

Etat hors de l'aire de répartition

ASCOBANS (1994)

Est-ce que votre pays partie aux ASCOBANS (1994)

Etat hors de l'aire de répartition

AEWA (1999)

Est-ce que votre pays partie aux AEWA (1999)

Partie

Point focal national

Nom

> Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse

> B.P. 275 Bamako / Mali

Tel

> (+223) 20 23 36 95; (+223) 20 23 36 97

Fax

> (+223) 20 23 36 96

E-mail

> conservation@datatech.net.ml

Membre nommé du comité technique

Nom

> Bourama NIAGATE, Ingénieur des Eaux et Forêts

Adresse

> Directeur du Parc National et Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé BP 275 Bamako

Tel

> (+223) 20 22 24 98 ; 20 29 32 17 (223) 76 46 14 98

Fax

> (+223) 20 23 36 96

E-mail

> niagate@yahoo.fr

ACAP (2001)

Est-ce que votre pays partie aux ACAP (2001)

Etat hors de l'aire de répartition

Accord sur les gorilles (2008)

Est-ce que votre pays partie aux Accord sur les gorilles (2008)

Etat hors de l'aire de répartition

ACCOBAMS (2001)

Est-ce que votre pays partie aux ACCOBAMS (2001)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur la grue de Sibérie (1993/1999)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur la grue de Sibérie (1993/1999)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur le courlis à bec grêle (1994)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur le courlis à bec grêle (1994)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1999)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1999)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde (2001)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde (2001)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les tortues marines - IOSEA (2001)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les tortues marines - IOSEA (2001)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur le cerf de Boukhara (2002)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur le cerf de Boukhara (2002)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur le phragmate aquatique (2003)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur le phragmate aquatique (2003)

Signataire

Autorité compétente

Nom

> Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse

> B.P. 275 Bamako / Mali

Tel

> (+223) 20 23 36 95; (+223) 20 23 36 97

Fax

> (+223) 20 23 36 96

Courrier

> conservation@datatech.net.ml

Interlocuteur

Nom

> Bourama NIAGATE, Ingénieur des Eaux et Forêts

Adresse

> Directeur du Parc National et Réserve de
Biosphère de la Boucle du Baoulé BP 275 Bamako

Tel

> (+223) 20 22 24 98; 20 29 32 17 (223) 76 46 14 98

Fax

> (+223) 20 23 36 9

Courrier

> niagate@yahoo.fr

MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale (2005)**Autorité compétente****Nom**

> Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement /Direction Nationale des Eaux et Forêts

Adresse

> B.P. 275 Bamako

Tel

> (+223) 20 23 36 95; 20 23 36 97

Fax

> (+223) 20 23 36 96

Courrier

> conservationnature@datatech.net.ml

Interlocuteur**Nom**

> Bourama NIAGATE, Ingénieur des Eaux et Forêts

Adresse

> Directeur du Parc National et Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé BP 275 Bamako

Tel

> (+223) 20 22 24 98; 20 29 32 17; (+223) 76 46 14 98

Fax

> (+223) 20 23 36 9

Courrier

> niagate@yahoo.fr

MdE sur les cétacés des îles du Pacifique (2006)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les cétacés des îles du Pacifique (2006)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les dugongs (2007)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les dugongs (2007)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale (2008)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale (2008)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les flamants des hautes Andes (2008)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les flamants des hautes Andes (2008)

Etat hors de l'aire de répartition

MdE sur les requins (2010)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les requins (2010)

Etat hors de l'aire de répartition

La participation des autres ministères du gouvernement/ONG/secteur privé

1. Citez les autres départements/services publics qui participent à des activités/initiatives en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> Le Ministère du Développement Rural/La Direction Nationale des Services Vétérinaires (dans le cadre de la Grippe Aviaire et par rapport aux oiseaux migrateurs).

2. Dans le cas où plus d'un département de l'Etat serait impliqué, veuillez décrire les interactions/reactions entre ces départements:

> Les interactions au niveau des deux départements se situent au plan suivi des populations d'oiseaux d'eau migrateurs et du programme de l'épidémiologie de la faune sauvage.

3. Est-ce qu'un système ou un comité national de liaison a été établi dans votre pays ?

Oui

4. Enumérez les principales organisations non gouvernementales (ONG) qui sont actives en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays et décrivez le degré de leur engagement:

> ONGs/ AMEPANE (Association Malienne pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature et de l'Environnement) : Elle participe à l'éducation, la sensibilisation des populations et des scolaires/ Participe à l'inventaire de l'avifaune et les mammifères dans les aires protégées/ Participe à la conservation des aires protégées/ Participe au renforcement des capacités des agents et des communautés rurales/Participe à la gestion des conflits homme -éléphants ;

AMCFE (Association Malienne pour la Conservation de la Faune et l'Environnement): Elle participe à l'éducation, la sensibilisation des populations/Participe à la conservation des aires protégées/ Participe au renforcement des capacités des communautés rurales/Participe à la gestion des conflits homme -éléphants ; PACINDHA (Pôle des Actions pour les Droits Humains en Afrique) : Elle participe à l'éducation, la sensibilisation des populations/Participe à la conservation des aires protégées/ Participe au renforcement des capacités des communautés rurales ;

Wetlands International/Sévaré/Mopti : Pour le suivi des populations d'oiseaux d'eau migrateurs et les écosystèmes de séjour.

Walia : Elle participe à l'éducation, la sensibilisation des populations et des scolaires/ Participe à l'inventaire de l'avifaune dans le Delta Intérieur du Niger/Participe au renforcement des capacités des agents et des communautés rurales/Participe à la gestion des conflits homme - faune.

4a. Veuillez fournir des détails si un territoire d'outre mer est impliqué.

> Oui (La France : à travers l'ONG Mille Traces)

5. Décrivez les différentes actions entreprises par le secteur privé en faveur de la conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> -Éducation environnementale des populations riveraines des aires de distribution des espèces concernées;

-Éducation environnementale dans les établissements scolaires au niveau national, régional et local ;

-La production et la diffusion des thématiques ;

-Renforcement des capacités par l'octroi de matériels de connaissance et de surveillance des espèces animales migratrices (les textes législatifs nationaux et internationaux des Convention, Accords et Traités);

Création de cadre de création entre les agents des eaux et forêts, les communautés rurales, les décideurs, les leaders d'opinion, les élus communaux, les scolaires.

6. Indiquez les interactions entre le secteur public et le secteur privé en matière de conservation des espèces migratrices dans votre pays:

> Le Partenariat « Public - Privé » est une nouvelle initiative que la Direction Nationale des Eaux et Forêts développe de plus en plus en direction de la conservation durable et la gestion de la diversité biologique.

Cette politique est placée dans un cadre logique qui a pour élément fondamental une clause de partenariat définie dans un cahier de charges qui régit la gestion des espèces migratrices et des écosystèmes de parcours.Le Mali est en partenariat (Partenariat Public / Privé) avec :

- Synergie Environnement (Amodiateur des réserves de faune de Néma wula et de Mandé Wula à Bafoulabé Kéniéba en 1ère région à Kayes) ;

- Agro Industrie Développement (AID-SA, Amodiateur du complexe des réserves de faune du complexe de Bougouni Yanfolila en 3ème région du Mali à Sikasso) ;

- Tam-Voyages (Amodiateur de la réserve du Banifing Baoulé et Concessionnaire de la Forêt classée de la Faya en 2ème et 3ème région de Koulikoro et de Sikasso).

I(b). Informations sur les autorités impliquées

Identifier le ministère, l'agence/le département ou l'organisation qui est responsable des activités les plus importantes en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I

1- Oiseaux

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement/ Direction Nationale des Eaux et Forêts.

2- Mammifères aquatiques

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement/ Direction Nationale des Eaux et Forêts.

3- Reptiles

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement/ Direction Nationale des Eaux et Forêts.

4- Mammifères terrestres

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement/ Direction Nationale des Eaux et Forêts.

5- Poisson

> Ministère de l'Environnement, de l' Eau et de l'Assainissement/Ministère du Développement Rural
Direction Nationale des Eaux et Forêts / Direction Nationale de la Pêche.

II. Espèces inscrites à l'Annexe I

1. OISEAUX

1.1 Questions générales concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I?

Oui

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Inclure la date à laquelle l'exception a été notifiée au Secrétariat de la CMS en application de l'Article III(7) de la CMS) :

> Dans la Loi 95-031 du 20 Mars, Article 52, l'autorisation n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles soit pour

sauvegarder l'existence de l'espèce, soit dans un but scientifique, soit pour la protection des personnes et des biens.

C'est surtout dans le cadre des recensements des oiseaux d'eau avec l'ONCFS/France, janvier de chaque année (DOE) et le CIRAD/France dans le cadre du Projet Grippe Aviaire que les dérogations sont faites. Pour la circonstance, aucun contact n'a été pris avec la CM, car au plan national aucune des espèces ne figure à l'annexe I

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

Autres (veuillez fournir les détails):

> - Le braconnage (chasse et prélèvement des oeufs et oisillons) dans les habitats fréquentés par les oiseaux d'eau migrateurs (Delta Intérieur du Niger) ;

- Les prises accidentelles telles que l'électrocution ;

- La destruction des écosystèmes d'accueil (érosions - éoliennes, pollution hydrique. Autres (veuillez fournir les détails) : Calamités naturelles (pluviométries capricieuses et sécheresses récurrentes),

- Activités anthropiques (irrigations, maraîchages, pastoralisme, sédimentation due à l'envasement des plans d'eau suite aux érosions et à l'assèchement des centres d'accueil etc.). Le braconnage (chasse et prélèvement des oeufs et oisillons) dans les habitats fréquentés par les oiseaux d'eau migrateurs (Delta Intérieur du Niger).

[- Poaching (hunting and harvesting of eggs and chicks) in habitats frequented by migratory waterbirds (Inland Niger Delta)

- The catch, such as electrocution

- The destruction of ecosystems host (erosions - wind, water pollution. Other (please provide details): Natural disasters (droughts and erratic rainfall)

- anthropogenic activities (irrigation, market gardening, grazing, sedimentation due to siltation of water bodies in response to erosion and drying shelters etc.).. poaching (hunting and harvesting of eggs and chicks) in habitats frequented by migratory waterbirds (Inland Niger Delta).]

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> - Des campagnes de Sensibilisation ;

- La mise en place des comités de surveillance et de protection des sites d'accueille ;

- L'organisation des communautés riveraines autour d'un programme de gestion durable des zones Humides;

La formation des chasseurs et des marayères sur les textes législatifs et réglementaires.

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

> Les progrès concourent autour de la promotion de la gestion intégrée et la valorisation des ressources en eau et des zones

humides :

- Une meilleure connaissance du statut des espèces animales migratrices ;

- L'impact des activités de chasse et du commerce sur les espèces d'oiseaux migratrices ;

Le respect des textes législatif et réglementaire de conservation des espèces animales migratrices.

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> 1. Appui institutionnel (renforcement des capacités du Service des Eaux et Forêts à travers :

1.1. la formation des cadres et des acteurs (populations riveraines, les chasseurs, les mareyeurs, les écoles, les universités pour la gestion aires de conservation, des zones humides et des oiseaux migrateurs ;

- 1.2. l'équipement de la structure à travers les matériels de recensement, de collecte d'information et de traitement des données scientifiques sur les oiseaux migrateurs et les espèces migratrices en général;
- 1.3. attribution des fonds pour effectuer les dénombrements annuels ;
- 1.4. attribution de fonds pour l'aménagement des habitats des oiseaux d'eau migrateurs et des espèces migratrices en général.

3. Quelles sont les pressions principales aux espèces d'oiseaux de l'annexe I (autre que de seuls obstacles à la migration)?

- Commerce illégal
- Braconnage
- Autres (indiquez svp)

> La situation écologique des centres d'accueil des oiseaux migrateurs constitue une véritable préoccupation du Mali Mali, CMS Rapporte, 2010 11 qui est l'un des grands pays d'accueille des oiseaux du Paléarctique occidentale. Plusieurs plans d'eau (tous les grands lacs) au Nord du pays sont menacés par le déboisement et l'ensablement. ;

- l'effet de la pauvreté, fait que le braconnage et le commerce illégal des oiseaux d'eau est devenu un phénomène courant pratiqué par les communautés riveraines du Delta Intérieur du Niger. Par le manque de pluviométrie, le paysan agriculteur, le pêcheur et le pasteur se sont métamorphosés aujourd'hui en braconniers et collecteurs des oiseaux d'eau pour compenser les pertes agricoles.

[The ecological situation in centers migratory birds is a real concern of Mali Mali, CMS Reports, 2010 11 which is a major host countries of Western Palearctic birds. Many water bodies (all lakes) north of the country are threatened by deforestation and encroachment.

- the effect of poverty, that poaching and illegal trade in waterbirds has become a common phenomenon practiced by the communities along the Inner Niger Delta. By lack of rainfall, the peasant farmer, the fisherman and the shepherd have morphed into today poachers and collectors of waterbirds to compensate for agricultural losses.]

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrer les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces d'oiseaux, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration

- > - l'application des textes législatif et réglementaires pour la protection et la conservation durable des oiseaux d'eau migrateurs ;
- l'implication des associations socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et chasseurs) dans la gestion concertée durable des ressources naturelles du Delta;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation auprès des décideurs, des élus communaux, des associations socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs et mareyeurs) les sociétés de voyages utilisant les pinasses.

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

- > - une prise de conscience générale ;
- une adhésion des acteurs dans l'utilisation durable et l'exploitation des ressources naturelles;
- un véritable changement de comportement et d'attitude ;
- une connaissance parfaite des textes législatif et réglementaire nationaux et internationaux de conservation des oiseaux d'eau migrateurs ;
- une réduction de la pression anthropique sur les sites d'accueil des oiseaux d'eau migrateurs ;
- les capacités des structures étatiques et des communautés sont renforcées.

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

- > - L'impossibilité de bénéficier des fonds auprès des institutions internationales pour le suivi permanent des oiseaux d'eau migrateurs ;
- L'insuffisance de moyens logistiques et de fonctionnement pour la formation des agents et des acteurs.

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

- > - attribution de fonds pour la réalisation des dénombrements d'oiseaux d'eau migrateurs ;
- appuis institutionnels pour le renforcement des capacités des agents, des acteurs, des décideurs (pour l'achat des équipements de collecte et de traitement des données de base scientifique ;

2. MAMMIFÈRES MARINS

2.1 Questions générales concernant les espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de mammifères aquatiques inscrites à

l'Annexe I?

Non

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces de mammifères aquatiques inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Oui

3. REPTILES

3.1 Questions générales concernant les espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de reptiles inscrites à l'Annexe I?

Oui

4. MAMMIFÈRES TERRESTRES

4.1 Questions générales concernant les espèces de mammifères terrestres inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces de mammifères terrestres inscrites à l'Annexe I?

Non

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces de mammifères terrestres inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Non

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Inclure la date à laquelle l'exception a été notifiée au Secrétariat de la CMS en application de l'Article III(7) de la CMS) :

> Dans la Loi 95-031 du 20 Mars, Article 52, l'autorisation n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles soit pour sauvegarder l'existence de l'espèce, soit dans un but scientifique, soit pour la protection des personnes et des biens. Dans la Loi 95-031 du 20 Mars, Article 52, l'autorisation n'est accordée que dans des circonstances exceptionnelles soit pour sauvegarder l'existence de l'espèce, soit dans un but scientifique, soit pour la protection des personnes et des biens.

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces de mammifères terrestres inscrites à l'Annexe I

Autre menace à la migration (veuillez fournir les détails)

> Inadequate implementation of laws and regulations;

- Poaching in protected areas;
- By-catch such as electrocution;
- The destruction of rangeland ecosystems and national borders.

Other (s) (provide details)

- Natural disasters (droughts and erratic rainfall);
- Human activities (poaching, bush fires, transhumance);
- Lack of information campaigns and awareness;
- Fragmentation of habitats;
- The inconsistency of national legislation for the transboundary management of migratory species;
- Climate change;
- Lack of communication and consultation between the State of the range of migratory species.

Another threat to migration (provide details):

- The occupation of the range and migration corridors for migratory species (as in elephants);
 - The destruction of habitat through land use practices by anthropogenic (fields, grazing, illegal use of water sources, infrastructure construction of homes and roads etc.).
- The abandonment of traditional use of space and natural resources.

L'insuffisance dans l'application des textes législatifs et réglementaires ;

- Le braconnage dans les Aires Protégées ;
- Les prises accidentelles telles que l'électrocution ;
- La destruction des écosystèmes de parcours nationaux et transfrontaliers.

Autre(s) (veuillez fournir les détails)

- Calamités naturelles (pluviométries capricieuses et sécheresses récurrentes) ;
- Activités anthropiques (braconnage, feux de brousse, transhumance ;
- L'insuffisance de campagnes de d'information et de sensibilisation ;
- Fragmentation des habitats ;
- L'incohérence des législations nationales pour la gestion transfrontalière des espèces migratrices ;
- Les changements climatiques ;
- Le manque de communication et de concertation entre les Etat de l'aire de répartition des espèces Migratrices.

Autre menace à la migration (veuillez fournir les détails) :

- L'occupation des parcours et corridors de migration des espèces migratrices (cas des éléphants) ;
- La destruction de l'habitat par l'occupation de l'espace par des pratiques anthropiques (champs , pâturage, utilisation illicite des points d'eau, construction des infrastructures d'habitations et des routes etc.) ;
- L'abandon des pratiques traditionnelles d'utilisation de l'espace et des ressources naturelles.

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

- > - L'application des textes législatifs et réglementaires ;
- Les opérations d'aménagements des écosystèmes dégradés ;
- Le contrôle et la surveillance des ressources animales menacées et de leurs habitats ;

2b. Veuillez fournir des détails sur les progrès ou succès des mesures prises.

- > - Forte adhesion des populations ;
- Une forte amélioration des comportements et des attitudes de conservation des ressources biologiques concernées et de leurs habitats ;
- Un abandon systématique des nouvelles actions anthropiques.

2c. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour venir à bout de ces obstacles?

> 1. Appui institutionnel (renforcement des capacités de la Direction Nationale des Eaux et Forêts:

- 1.1. la formation des cadres et des acteurs (populations riveraines, les chasseurs, les écoles, les universités pour la gestion des espèces animales migratrices);
- 1.2. l'équipement de la structure à travers les matériels de recensement, de collecte d'information et de traitement des données scientifiques sur les espèces animales migratrices ;
- 1.3. attribution des fonds pour effectuer les dénombrements annuels ;
- 1.4. Attribution de fonds pour l'aménagement des Aires Protégées.

3. Quelles sont les pressions principales aux espèces de mammifères terrestres de l'annexe I (autre que de seuls obstacles à la migration)?

Autre (veuillez fournir les détails)

> La situation écologique actuelle au niveau nationale constitue une véritable préoccupation des décideurs Nationaux. Plusieurs habitats de la faune migratrice au niveau national sont très menacés par les phénomènes de changements climatiques (feux de brousse, déboisement, ensablement des points d'eau, transhumance dans les habitats etc.).

3a. Quelles sont les actions qui ont été prises pour prévenir, réduire ou contrer les facteurs qui mettent en danger ou risquent de mettre en danger davantage les espèces de mammifères terrestres, au-delà des actions qui empêchent le comportement habituel de migration?

- > - L'application des textes législatifs et réglementaires pour la protection et la conservation durable de la faune sauvage;
- L'implication des associations socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs et chasseurs) ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation auprès des décideurs, des élus communaux, des associations socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs et chasseurs) les agences de voyages.

3b. Veuillez fournir des détails sur le progrès ou succès des mesures prises.

- > - Une nette amélioration de changement de comportement et d'attitude;
- Une connaissance parfaite de la législation nationale et internationale de conservation de la faune sauvage;
- Une réduction de la pression anthropique sur les habitats de la faune sauvage.

3c. Citez tous les facteurs qui sont susceptibles de limiter ces actions:

- > - L'impossibilité de bénéficier des fonds auprès des institutions internationales pour le suivi permanent de la faune migratrice et des stratégies et plans de conservation;
- L'insuffisance de moyens logistiques et de fonctionnement pour la formation des agents et des acteurs.

3d. De quel genre de soutien votre pays aurait-il besoin pour enrayer/limiter ces facteurs?

- > - Attribution de fonds pour la réalisation des recensements ;
- Appuis institutionnels pour la formations des agents, des acteurs, l'achat des équipements de collecte et de

traitement des données de base scientifique.

6. INSCRIPTION D'AUTRES ESPECES MIGRATRICES EN DANGER A L'ANNEXE I

1. Votre pays est-il un Etat de l'aire de répartition pour d'autres espèces migratrices en danger qui n'ont pas été encore inscrites à l'Annexe I?

(selon la dernière liste préparée par l'IUCN) N.B.: Les Etats dans lesquels ces espèces sont présentes en tant que vagabond (c-à-d pas sur son itinéraire normal de migration), ne sont pas considérés comme Etat de l'aire de répartition. Veuillez vous référer à l'Article 1 de la Convention pour clarification.

Non

1a. Votre pays a-t-il entrepris des démarches en faveur de l'inscription de ces espèces à l'Annexe I?

Non

1b. De quel genre de soutien/mesures votre pays aurait-il besoin pour engager les démarches en vue de l'inscription de ces espèces?

> Financier

III. Espèces inscrites à l'Annexe II

1. INFORMATIONS SUR LA CONSERVATION DES ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II

Les informations concernant la conservation des espèces migratrices de l'Annexe II devant faire l'objet d'Accords sont contenues dans les rapports périodiques que les Etats Parties auxdits Accords doivent fournir aux secrétariats de ces Accords. Il apparait donc suffisant d'y faire référence ou, plutôt, de joindre une copie du dernier rapport qui a été soumis au Secrétariat de chaque Accord/Mémoire d'accord (MoU) auquel votre pays est Partie.

AEWA (1999)

Date du dernier rapport:

> August 2008

Période couverte:

> 2005-2008

MdE sur le phragmate aquatique (2003)

Période couverte:

> Mali has signed the MoU in May 2010

2. QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES ACCORDS DE LA CMS

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Bird Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bird Species de l'Annexe II?

Oui

Si tel est le cas, où en est(ont) l'(les) accord(s)?

> Le Mali vient de signer seulement en Mai 2010 le MoU sur le Phragmite aquatique.

2. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il **participé** à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Bird Species inscrites à l'Annexe II?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Le Mali a participé en Pologne à la signature du MoU, au mois de Mai 2010 sur le Phragmite aquatique.

3. Dans le cas où votre pays serait à l'origine ou participe à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux Accords, y compris Mémoires d'accord, de quel genre de soutien aurait-il besoin pour initier ou participer au développement de cet ou ces instruments?

> Financier pour le suivi du Phragmite aquatique et la surveillance des habitats.

4. Votre pays a-t-il l'intention dans un avenir proche de préparer un ou plusieurs Accords de la CMS, y compris Mémoires d'accord, sur les Bird Species?

Oui

4.1. Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Le Mali est membre de Plusieurs Conventions, Accords et Traités de conservation des éléphants, des antilopes sahélo-sahariennes, des crocodiles et des oiseaux migrateurs aquatiques et terrestres, pour lesquels il a la mission de protection et conservation, pour ce faire, en face des facteurs cités ci-haut, besoin en est pour lui de prendre des dispositions pour la signature de l'Accord sur les Lamantins.

Questions sur le développement de nouveaux Accords de la CMS relatifs aux Terrestrial Mammal (other than bats) Species

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il été à l'**origine** de la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux projets d'Accord de la CMS, y compris Mémoires d'accord, pour répondre aux besoins en matière de conservation des espèces de Terrestrial Mammal (other than bats) Species de l'Annexe II?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> MoU sur les éléphants d'Afrique (2005) les cétacés en voie (2007), au mois de Mai 2010 le MoU sur le Phragmite aquatique.

3. Dans le cas où votre pays serait à l'origine ou participe à la mise au point d'un ou plusieurs nouveaux Accords, y compris Mémoires d'accord, de quel genre de soutien aurait-il besoin pour initier ou participer au développement de cet ou ces instruments?

> Appuis logistique, technique et financier

3. INSCRIPTION D'ESPECES MIGRATRICES A L'ANNEXE II

1. Votre pays est-il un Etat de l'aire de répartition d'une ou plusieurs espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable mais qui ne sont pas inscrites à l'Annexe II et ne peuvent donc bénéficier de la conclusion d'un Accord de la CMS ou Mémoire d'accord pour leur conservation?

N.B.: Les Etats dans lesquels ces espèces sont présentes en tant que vagabond (c-à-d pas sur son itinéraire normal de migration), ne sont pas considérés comme Etat de l'aire de répartition. Veuillez vous référer à l'Article 1 de la Convention pour clarification.

Non

1a. Votre pays prend-il des mesures afin de proposer l'inscription de cette ou ces espèces à l'Annexe II?

Non

IV. Priorités nationales et régionales

1. Quelle priorité votre pays assigne-t-il à la conservation, et le cas échéant, à l'utilisation durable d'espèces migratrices en comparaison avec d'autres questions relatives à la biodiversité?

Elevée

2. Les espèces migratrices et leurs habitats sont-ils pris en compte par une stratégie ou un plan d'action national de votre pays ?

Oui

2.1. Si oui, veuillez indiquer et d'écrire brièvement la mesure dans laquelle cela concerne les questions suivantes :

Conservation, utilisation durable et/ou restauration d'espèces migratrices

Conservation, utilisation durable et/ou la restauration des habitats of d'espèces migratrices, y compris les zones protégées.

Mesures pour prévenir, réduire ou contraindre les facteurs qui mettent en danger les espèces migratrices ou sont susceptibles d'aggraver leur situation

Réduction ou élimination des barrières ou obstacles aux migrations

Recherche et surveillance des espèces migratrices

Coopération transfrontalière

3. La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans l'une des politiques ou des plans nationaux ou régionaux (mis à part les Accords de la CMS)?

Oui

3.1. Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Stratégie de conservation de l'éléphant d'Afrique, Programme National de Gestion de la faune et des Aires Protégées

3a. Les politiques gouvernementales/plans d'action tiennent-ils compte des espèces migratrices notamment en ce qui concerne les domaines suivants?

Exploitation des ressources naturelles (ex. pêcheries, chasse etc.)

Oui

La planification du développement économique

Oui

L'aménagement du territoire

Oui

Contrôle de la pollution

Oui

Désignation et développement de zones protégées

Oui

Le développement de réseaux écologiques

Oui

La planification de lignes à haute tension

Oui

La planification de clôtures

Oui

La planification de barrages

Oui

Autre(s)

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> L'exploitation des zones aurifères

4. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> Une forte prise de conscience des différents acteurs impliqués dans les domaines cités.

V. Zones protégées

1. Les espèces migratrices sont-elles prises en compte dans la sélection, l'établissement et la gestion des zones protégées dans votre pays ?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> Au Mali, il y a 13 Aires Protégées de 6.000.000 ha soit 600.000 Km²

1a. Veuillez identifier les sites nationaux les plus importants pour des espèces migratrices et leur statut de protection:

> - Le Parc National et Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé et Réserves Adjacentes de Kéniébaoulé et de Talikourou ;

- La Réserve Partielle des Eléphants du Gourma ;

- Le Delta Intérieur du Niger (Inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale) pour les oiseaux migrateurs du

Paléarctique Occidental et de l'Eurasie ;

- La Réserve de Faune du Bafing (où résident les dernières populations septentrionales de chimpanzé qui migrent entre le Mali et

la Guinée) ;

- La Future Réserve de Faune du Tamesna (Pour les ASS qui migrent entre le Mali, l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le

Niger ;

- Les forêts classées.

1b. Ces zones protégées couvrent-elles les zones suivantes ?

Terrestres

Oui

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> 11

Aquatiques

Oui

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> 1

1c. Identifiez l'agence, le ministère ou l'organisation responsable de cette mesure dans votre pays

> Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement / Direction Nationale de Eaux et Forêts

VI. Politiques en matière de télémétrie par satellite

1. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il conduit des projets de conservation/recherche utilisant la télémétrie par satellite?

Oui

2. Des projets de conservation et/ou de recherche utilisant la télémétrie par satellite sont-ils à venir?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (en incluant les délais prévus pour ces projets):

> En 2000 et 2002, dans le cadre du suivi des populations d'éléphants du Gourma par les ONG Save the Elephant et Wild Foundation

En 2007 par le CIRAD, l'ONCFS et la DNCN, pour le cadre du suivi des populations d'oiseaux migrateurs dans le cadre de la surveillance épidémiologique de la Grippe Aviaire.

3. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> - Un cadre de coopération Nord - Sud ;

- Une franche collaboration entre le Mali et ses partenaires sur les deux plans ;

- Un renforcement des capacités très apprécié des cadres en matière de suivi permanent des deux ressources fauniques ;

- Un suivi régulier des deux ressources fauniques.

VII. Adhésion à la CMS

- 1a. Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui s'occupe de ce recrutement?
> La Direction Nationale des Eaux et Forêts.

VIII. Importance de la CMS sur le plan mondial et national

1. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de mieux faire prendre conscience au niveau régional, national et mondial de l'intérêt de la CMS et de son importance sur le plan mondial en matière de conservation de la diversité biologique?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> 1°). Dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, lors de la 4ème Réunion Mondiale sur la Grippe Aviaire, et la simulation en salle dans le cadre de la lutte contre la grippe qui concerne, les oiseaux migrateurs du paléarctique occidental et de l'Eurasie ; il y a eu des rencontres et échanges d'expériences en matière qui a regroupé tous les pays de la sous-région tels que le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Nigéria, le Togo, le Sénégal;

2°). Dans le cadre de la conservation de l'Eléphant d'Afrique, il a eu lieu à Bamako du 6 au 7 Février 2008, la 1ère réunion de la Coalition pour l'Eléphant d'Afrique qui a regroupé les pays suivants : le Burkina Faso, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Niger, le Togo, le Ruanda, le Sénégal.

3. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> - Une forte collaboration Sud - Sud ;

- Une synergie d'action dans la mise en œuvre des projets et programmes communs ;

- Des échanges inter - Etat dans la conservation et la gestion des ressources partagées et transfrontalières ;

- Une harmonisation des législations nationales de conservation de la faune et des Aires Protégées (cas des Réserves de Biosphère Transfrontalières).

IX. Mobilisation de ressources

1. Votre pays a-t-il (co-)financé des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices de votre pays?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Indiquez les espèces migratrices qui ont bénéficié de ces activités):

> Dans le cadre du Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants. Le Mali Cofinance avec le FFEM et la Banque Mondiale.

2. Votre pays a-t-il fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de conservation?

Non

3. Votre pays a-t-il fait d'autres contributions volontaires afin de financer des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans d'autres pays (plus particulièrement dans les pays en voie de développement)?

Non

4. Votre pays a-t-il fourni une assistance technique et/ou scientifique à des pays en voie de développement pour aider au développement d'initiatives en faveur des espèces migratrices?

Non

5. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières provenant du Fonds d'affectation spéciale du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation nationale offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Non

6. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières d'autres sources que celles provenant du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Indiquez les espèces migratrices qui ont bénéficié de ces activités):

> Par le FFEM avec l'appui de l'ONCFS, dans le cadre des ASS pour l'inventaire des Gazelles dans le Tamesna au Nord du Mali, et dans le cadre du Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants à travers le financement du FFEM et la Banque Mondiale.

Annexe: Actualisation des données sur les espèces de l'Annexe II

1. Les listes déroulantes ci-dessous contiennent la liste de toutes les espèces inscrites à l'Annexe II. Les nouvelles Parties qui ont adhéré depuis la COP10 en 2011 et les Parties qui n'ont pas soumis de rapport national dans les délais impartis en 2011 sont priées de remplir le formulaire en entier. Les Parties qui ont soumis un rapport en temps voulu en 2011 sont priées de contrôler et de mettre à jour les données (ex. détails concernant des références de distribution ou concernant les nouvelles espèces inscrites à l'Annexe II à COP9 et COP10).

Chiroptera

Vespertilionidae spp (les populations d'Europe)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Miniopterus schreibersii (les populations d'Afrique et d'Europe)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Otomops martiensseni (les populations d'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Tadarida teniotis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Eidolon helvum (les populations d'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Cetacea

Pontoporia blainvillei

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Inia geoffrensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Delphinapterus leucas

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Monodon monoceros

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena phocoena (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena phocoena (population de la partie occidentale de l'Atlantique Nord)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena phocoena (population de la mer Noire)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena phocoena (population de la partie occidentale de l'Afrique du Nord)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena spinipinnis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoena dioptrica

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Neophocaena phocaenoides

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phocoenoides dalli

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sousa chinensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sousa teuszii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sotalia fluviatilis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sotalia guianensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lagenorhynchus albirostris (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lagenorhynchus acutus (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lagenorhynchus obscurus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lagenorhynchus australis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Grampus griseus (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Grampus griseus (population de la Méditerranée)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Tursiops aduncus (les populations de la mer d'Arafura/de Timor)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Tursiops truncatus (les populations de la mer du Nord et de la mer Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Tursiops truncatus (population de la Méditerranée)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Tursiops truncatus (population de la Mer noire)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella attenuata (population des régions tropicales du Pacifique oriental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella attenuata (les populations de l'Asie du Sud-Est)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella longirostris (les populations des régions tropicales du Pacifique oriental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella longirostris (les populations de l'Asie du Sud-Est)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella coeruleoalba (population de la Méditerranée)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella coeruleoalba (population des régions tropicales du Pacifique oriental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Stenella clymene (la population ouest-africaine)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Delphinus delphis (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Delphinus delphis (population de la Méditerranée)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Delphinus delphis (population de la mer Noire)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Delphinus delphis (les populations des régions tropicales du Pacifique oriental)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Lagenodelphis hosei (les populations de l'Asie du Sud-Est)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Orcaella brevirostris**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Cephalorhynchus heavisidii**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Orcinus orca**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Globicephala melas (les populations de la mer du Nord et de la Baltique)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Berardius bairdii**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Hyperoodon ampullatus**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Balaenoptera bonaerensis**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Balaenoptera edeni**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

 N'est pas un Etat de l'aire de répartition**Balaenoptera omurai**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Balaenoptera borealis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Balaenoptera physalus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Caperea marginata

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Carnivora

Arctocephalus australis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phoca vitulina (les populations de la Baltique et de la mer Wadden)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Halichoerus grypus (les populations de la Baltique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Monachus monachus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lycaon pictus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Proboscidea

Loxodonta africana

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Sirenia

Dugong dugon

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Trichechus manatus (les populations entre le Honduras et le Panama)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Trichechus senegalensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Trichechus inunguis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Perissodactyla**Equus hemionus (Ceci inclut Equus onager)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Equus kiang

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Artiodactyla**Vicugna vicugna**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Cervus elaphus yarkandensis (populations au Kazakhstan, Kirgizstan, Tadjikistan, Turkménistan, en Ouzbékistan et Afghanistan)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Oryx dammah

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gazella subgutturosa

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procapra gutturosa

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Saiga tatarica

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Saiga borealis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ammotragus lervia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sphenisciformes**Spheniscus demersus**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gaviiformes**Gavia stellata (les populations du Paléarctique occidental)**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gavia arctica arctica

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gavia arctica suschkini

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gavia immer immer (la population de l'Europe du Nord-Ouest)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Gavia adamsii (la population du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Podicipediformes**Podiceps grisegena grisegena**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Podiceps auritus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procellariiformes**Diomedea exulans**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Diomedea epomophora

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Diomedea irrorata

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Diomedea chrysostoma

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phoebetria fusca

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Phoebetria palpebrata

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Macronectes giganteus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Macronectes halli

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procellaria cinerea

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procellaria aequinoctialis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procellaria parkinsoni

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Procellaria westlandica

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pelecaniformes

Phalacrocorax nigrogularis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pelecanus onocrotalus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Echassiers, Canards, Limicoles et Laridés de l'Ouest Africain
Olivier GIRAD

Pelecanus crispus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ciconiiformes

Botaurus stellaris stellaris (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ixobrychus minutus minutus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ixobrychus sturmii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ardeola rufiventris

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ardeola idae

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Egretta vinaceigula

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Casmerodius albus albus (les populations du Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ardea purpurea purpurea (les populations se reproduisant dans le Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Echassiers, Canards, Limicoles et Laridés de l'Ouest Africain
Olivier GIRAD

Mycteria ibis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Ciconia nigra

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Ciconia episcopus microscelis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Ciconia ciconia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Plegadis falcinellus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Geronticus eremita

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Threskiornis aethiopicus aethiopicus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Platalea alba (à l'exclusion de la population malgache)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Platalea leucorodia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Falconiformes

Pandion haliaetus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Galliformes

Coturnix coturnix coturnix

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée
> Idem

Gruiformes

Porzana porzana (les populations se reproduisant dans le Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Porzana parva parva

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Porzana pusilla intermedia

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Fulica atra atra (les populations de la Méditerranée et de la mer Noire)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Aenigmatolimnas marginalis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Crex crex

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sarothrura boehmi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sarothrura ayresi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Chlamydotis undulata (les populations d'Asie)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Otis tarda

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Charadriiformes**Dromas ardeola**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Burhinus oedicnemus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Glareola pratincola

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Larus hemprichii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Larus leucophthalmus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Larus melanocephalus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Larus genei

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Larus audouinii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Larus armenicus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna nilotica nilotica (les populations de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Sterna caspia (les populations de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Sterna bergii (les populations de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Ouest)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna bengalensis (les populations de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Ouest)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna sandvicensis sandvicensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna dougallii (la population de l'Atlantique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna hirundo hirundo (les populations se reproduisant dans le Paléarctique occidental)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna paradisaea (les populations atlantiques)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna albifrons

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Sterna saundersi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna balaenarum

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sterna repressa

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Chlidonias niger niger

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Chlidonias leucopterus (la population de l'Eurasie occidentale et de l'Afrique)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Columbiformes**Streptopelia turtur turtur**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

Etat de l'aire de répartition

Référence de la répartition publiée

> Idem

Psittaciformes**Amazona tucumana**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Passeriformes**Hirundo atrocaerulea**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Alectrurus risora

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Alectrurus tricolor

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pseudocolopteryx dinellianus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Polystictus pectoralis pectoralis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sporophila ruficollis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sporophila zelichi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sporophila cinnamomea

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sporophila hypochroma

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Sporophila palustris

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Agelaius flavus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Testudinata**Podocnemis expansa**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Crocodylia**Crocodylus porosus**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lamniformes**Carcharodon carcharias**

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Isurus oxyrinchus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Isurus paucus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lamna nasus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Squaliformes

Squalus acanthias (populations de l'hémisphère nord)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenseriformes

Huso huso

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Huso dauricus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser baerii baicalensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser fulvescens

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser medirostris

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser mikadoi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser naccarii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser nudiventris

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique
 N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser persicus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser ruthenus (la population du Danube)

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser schrenckii

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser sinensis

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser stellatus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Acipenser sturio

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pseudoscaphirhynchus kaufmanni

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pseudoscaphirhynchus hermanni

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Pseudoscaphirhynchus fedtschenkoi

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Psephurus gladius

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

Lepidoptera

Danaus plexippus

S'il vous plaît choisir celle qui s'applique

N'est pas un Etat de l'aire de répartition

2. Toute les espèces de chacune des familles figurant ci-dessous sont inscrites à l'Annexe II. Si votre pays est un Etat de l'aire de répartition pour une des espèces de ces familles, veuillez indiquer si votre pays est un Etat de l'aire de répartition ou si l'espèce est éteinte et, le cas échéant, les références de répartition publiées.

Order FALCONIFORMES, Family ACCIPITRIDAE

Accipiter badius

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Aquila rapax

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Circaetus gallicus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Circus pygargus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Elanus caeruleus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Gyps rueppellii

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Hieraaetus pennatus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Milvus migrans

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Bourama NIAGATE, Inventaire de la faune de Gallé Limakolé, 2007,doc. non publié

Neophron percnopterus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

> Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Order FALCONIFORMES, Family FALCONIDAE**Falco biarmicus**

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Falco cherrug

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Falco eleonora

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Falco naumanni

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Falco peregrinus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing

Falco tinnunculus

Choisissez celle qui s'applique.

Etat de l'aire de répartition.

Référence de répartition publiée

› Chris Duvall et Bourama NIAGATE, Inventaire préliminaire de la faune dans la Réserve du Bafing